



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



IMPORTANT

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 26 SEPTEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 3 OCTOBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 10 OCTOBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 17 OCTOBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 24 OCTOBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.